



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES
ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Les Ministres

Cab.SN/LL/ZB – D15-027089

Paris, le 26 NOV. 2015

Monsieur,

Les Etats généraux du travail social ont mis en lumière le rôle primordial des professionnels du travail social dans la consolidation au quotidien de la cohésion sociale de notre pays.

Les travaux préparatoires des Etats généraux ont montré que les travailleurs sociaux sont parfaitement conscients de leur rôle dans la transmission des valeurs républicaines. Ils sont toutefois confrontés à des phénomènes de radicalisation qui interrogent leurs pratiques professionnelles et dont il est nécessaire que l'appareil de formation se saisisse afin de donner aux professionnels les outils nécessaires pour les appréhender.

Il convient donc de développer des contenus de formation et des recommandations en matière de pratiques professionnelles pour promouvoir les valeurs républicaines, mieux former les professionnels au repérage des processus d'endoctrinement et à la prévention des dérives radicales.

Nous souhaitons donc vous confier une mission qui vous permettra de formuler toutes propositions utiles en réponse, plus particulièrement, aux questions suivantes, complémentaires et indissociables :

- comment mettre les travailleurs sociaux en situation de mieux transmettre les valeurs républicaines, notamment la laïcité ? Quelles recommandations pratiques peuvent être formulées ?
- comment mieux former les professionnels à la connaissance et au repérage des processus d'endoctrinement et à la prévention des dérives radicales ?
- comment les préparer à réagir le plus justement et le plus tôt possible à des dérives ?
- comment mieux former tout au long de leur carrière les professionnels aux coopérations nécessaires pour proposer sur les territoires une réponse globale et partenariale afin de promouvoir les valeurs de la République et de prévenir les dérives radicales ?

Vous vous attacherez en particulier à la prévention des processus d'endoctrinement des jeunes femmes.

Monsieur Michel THIERRY
57 Boulevard des Batignolles
75 008 Paris

Nous vous demandons également de distinguer, dans l'ensemble de vos propositions, ce qui constitue le socle indispensable devant être dispensé dès la formation initiale, des approfondissements nécessaires dans le cadre de la formation continue.

Nous souhaitons que vous partiez des expériences de terrain, en vous appuyant sur un recensement des pratiques exemplaires, notamment celles qui mobilisent des professionnels de divers champs d'intervention, et que vous vous appuyiez sur les besoins exprimés par les travailleurs sociaux eux-mêmes pour faire face à ces problématiques.

Vos travaux permettront ainsi d'alimenter l'élaboration des futurs programmes nationaux, qui viendront compléter les référentiels métiers, ainsi que l'accord-cadre sur les priorités nationales en matière de formation professionnelle.

Nous vous invitons enfin à préciser les formations spécifiques qui vous paraissent, le cas échéant, nécessaires pour les professionnels exerçant dans certains secteurs particuliers, en raison des risques identifiés de radicalisation liés à des situations de rupture ou de marginalisation (prévention spécialisée, protection de l'enfance, réinsertion des anciens détenus...).

Dans le cadre de votre mission, vous prendrez l'attache de tous les acteurs que vous jugerez utile d'auditionner et notamment les services publics engagés sur le terrain dans la prévention des dérives radicales. Vous pourrez vous appuyer sur les travaux du Conseil supérieur du travail social, en mobilisant l'expertise de ses membres autant que de besoin, et disposerez de l'appui de la Direction générale de la cohésion sociale.

Nous vous remercions de nous remettre votre rapport au plus tard en avril 2016 et d'en relater l'état d'avancement dans une note d'étape en janvier 2016.

Bien à vous,

 —

Marisol TOURAINE



Ségolène NEUVILLE